



CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2011-2012

CG/pk

Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Procès-verbal de la réunion du 30 novembre 2011

ORDRE DU JOUR :

Entrevue avec une délégation parlementaire de la Commission du Contrôle budgétaire du Parlement de la République tchèque

*

Présents : Mme Diane Adehm, Mme Anne Brasseur, M. Félix Eischen, M. Fernand Etgen, M. Ben Fayot remplaçant M. Lucien Lux, M. Gast Gibéryen, M. Norbert Hauptert remplaçant M. Lucien Clement, M. Robert Weber

M. Vojtěch Filip, Président de la Commission du Contrôle budgétaire du Parlement de la République tchèque

Mme Zdeňka Horníková Mme Jaroslava Schejbalová, M. Jaroslav Škárka Vice-présidents de la Commission du Contrôle budgétaire du Parlement de la République tchèque

M. Libor Ježek, Conseiller

M. Vít Korselt, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République tchèque

Mme Šárka Vašková, Département des Relations internationales du Parlement de la République tchèque

Mme Dalila Gráfová, Interprète

Mme Caroline Guezennec, Administration parlementaire

Excusés : M. Félix Braz, M. Lucien Clement, Mme Lydia Mutsch

*

Présidence : Mme Anne Brasseur, Président de la Commission

*

Après avoir souhaité la bienvenue aux membres de la délégation tchèque, Madame le Président procède à la présentation des députés luxembourgeois présents.

M. Vojtěch Filip, Président de la Commission du Contrôle budgétaire du Parlement de la République tchèque et membre de l'opposition, présente les membres de sa délégation. Il indique que la Commission du Contrôle budgétaire existe depuis presque 6 ans ; elle agissait en tant que sous-commission de la Commission budgétaire auparavant. La Commission compte actuellement 15 membres. D'autre part, le Parlement tchèque compte 200 députés, issus de 5 partis politiques, et 15 commissions parlementaires.

La raison de la visite de la Commission réside dans le fait qu'elle prévoit de modifier la loi instaurant la Cour des comptes tchèque afin d'améliorer les relations entre le Parlement et la Cour des comptes, ces relations s'étant détériorées au cours des dernières années. Le cadre de la Cour des comptes a été élaboré il y a une vingtaine d'années et doit être soumis à révision. La Commission souhaite s'inspirer des modèles luxembourgeois et danois (à la suite d'un séjour effectué au Danemark).

La Commission du Contrôle budgétaire tchèque analyse le compte final de l'Etat tchèque portant sur l'exercice précédent, les rapports de la Cour des comptes et la mise en pratique des recommandations de la Cour des comptes par le gouvernement. Elle contrôle également les rapports annuels des partis politiques. La procédure de contrôle afférente est complexe et il peut arriver qu'en cas de non-respect de certaines règles les recommandations de la Commission adressées au gouvernement aboutissent à la suppression d'un parti politique. Ce volet suscite un vif intérêt au sein de l'opinion publique.

Madame le Président décrit en détail le rôle particulier qu'occupe la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire au sein de la Chambre des Députés, son fonctionnement ainsi que ses relations avec la Cour des comptes et le Gouvernement.

Les membres de la délégation tchèque s'étonnent de la non-publicité des réunions de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire luxembourgeoise. Les réunions de la commission tchèque sont publiques et il arrive que le nombre de journalistes présents aux réunions dépasse celui des députés.

En réponse à la demande d'un député tchèque souhaitant connaître un exemple concret de cas traité par la commission luxembourgeoise, Madame le Président explique en détail les travaux entrepris par la Commission au cours des dernières années dans le cadre du contrôle des dysfonctionnements apparus dans la gestion du programme eGo. Elle conclut que les travaux n'ont pas abouti à des sanctions politiques, mais que la mise en place des procédures de suivi des bilans financiers des projets d'envergure de l'Etat permet de constater de nettes améliorations dans la gestion de ces projets.

Suite à la description de la structure du personnel de la Cour des comptes luxembourgeoise par Mme Diane Aehm, une députée tchèque signale qu'en République tchèque il arrive plutôt que d'anciens députés deviennent membres de la Cour des comptes tchèque que l'inverse.

Après avoir répondu à différentes questions d'ordre pratique ayant trait au fonctionnement de la Cour des comptes et aux relations de cette dernière avec la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire, Madame le Président explique que la question du contrôle des finances communales par un organe indépendant est en discussion depuis un certain temps déjà et n'a pas encore été solutionnée. Les membres de la délégation tchèque indiquent qu'il en est de même au sein du parlement tchèque.

La Commission accepte l'invitation de la Commission du Contrôle budgétaire tchèque de venir constater sur place les modifications qu'elle aura finalement entreprises pour améliorer son fonctionnement ainsi que ses relations avec la Cour des comptes tchèque.

Les documents suivants sont distribués à un membre de la délégation :

- Loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat
- Loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes
- COMEXBU - Procédure applicable aux rapports spéciaux de la Cour des comptes
- Procédure à suivre en matière de préparation et de présentation de nouveaux projets d'infrastructure

Luxembourg, le 30 novembre 2011

La secrétaire,
Caroline Guezennec

Le Président,
Anne Brasseur